

## Séance du conseil du 7 novembre 2023

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 7 novembre 2023, à 11 h 45 à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	948	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 356	1	Marc Simoneau
Lyster	1 662	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	824	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 707	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 742	5	Valérie Desrochers (substitut)
Princeville	6 537	5	Laurier Chagnon
Sainte-Sophie-d'Halifax	603	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 087	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	573	1	Donald Lamontagne
Villeroiy	497	1	Roxane Laliberté

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Sécurité incendie
  - 3.1 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Poste de chef - Formation/SST/Logistique – Nomination
  - 3.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Ouverture de poste – Pompier mécanique – Autorisation
  - 3.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Poste de préventionniste – Nomination
  - 3.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Ouverture de poste – Adjoint administratif – Autorisation
  - 3.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Politique des conditions de travail du personnel officier cadre à temps partiel – Adoption
  - 3.6 Direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville – Mandat de direction du service
4. Divers
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **2. Ordre du jour – Adoption**

---

## Séance du conseil du 7 novembre 2023

---

ATTENDU QUE l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en apportant les modifications suivantes :

Retrait :

- 3.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Politique des conditions de travail du personnel officier cadre à temps partiel – Adoption;

Ajout :

- 4.1 Dossier employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Sécurité incendie**

---

#### **3.1 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Poste de chef - Formation/SST/Logistique – Nomination**

---

2023-11-333

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-272 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'autoriser l'ouverture d'un poste de chef - Formation/SST/Logistique;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de transition incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la conseillère Roxane Laliberté, il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M. Martin Milot à titre de chef - Formation/SST/Logistique dans le nouvel organigramme adopté, poste permanent à temps plein à compter du 8 janvier 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Ouverture de poste – Pompier mécanique – Autorisation**

---

2023-11-334

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-333 confirmant la nomination de M. Martin Milot à titre de chef - Formation/SST/Logistique;

ATTENDU QUE M. Milot occupait le poste de pompier mécanique;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste laissé vacant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de pompier mécanique, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année en cours – Sécurité incendie.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Poste de préventionniste – Nomination**

---

2023-11-335

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-270 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2023 afin d'adopter le nouvel organigramme du SSIRÉ;

ATTENDU QUE le préventionniste du service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville a quitté son poste;

ATTENDU QU'un poste de préventionniste est à pourvoir pour la mise en œuvre du nouvel organigramme;

ATTENDU QUE M. Paul-André Fortier, agent administratif et agent à la prévention, détient la formation requise pour occuper ce poste;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de transition incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M. Paul-André Fortier à titre de préventionniste dans le nouvel organigramme adopté, poste permanent à temps plein à compter du 8 janvier 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

## Séance du conseil du 7 novembre 2023

---

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Ouverture de poste – Adjoint administratif – Autorisation**

---

2023-11-336

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-335 confirmant la nomination de M. Paul-André Fortier à titre de préventionniste;

ATTENDU QUE M. Fortier occupait le poste d'agent administratif et d'agent à la prévention;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste d'adjoint administratif, à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année en cours – Sécurité incendie.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Politique des conditions de travail du personnel officier cadre à temps partiel – Adoption**

---

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

### **3.6 Direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville – Mandat de direction du service**

---

2023-11-337

ATTENDU le processus de regroupement du Service de sécurité incendie régional de L'Érable et du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville;

ATTENDU le départ de la direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville à compter du 10 novembre 2023;

ATTENDU QUE la prise de compétence en matière de sécurité incendie par la MRC de L'Érable sur le territoire de la ville de Plessisville prendra effet 90 jours suivant la déclaration de la compétence par la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 305-23 adoptée par le conseil de la Ville de Plessisville lors de la séance tenue le 6 novembre 2023 afin de confier la direction de son service de sécurité incendie à la MRC de L'Érable pendant cette période transitoire;

## Séance du conseil du 7 novembre 2023

---

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER le mandat de direction du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville, et ce, pendant la période de transition jusqu'à la prise d'effet de la déclaration de compétence par la MRC en matière de sécurité incendie sur le territoire de la ville de Plessisville;

D'APPROUVER l'Entente relative à la délégation de la gestion du Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville, telle que soumise;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, ladite entente et tout document pour donner application à la présente résolution.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. Divers

---

#### 4.1 Dossier employé

---

2023-11-338

ATTENDU les faits et recommandations exposés par le directeur général concernant l'employé ayant le numéro 10330;

ATTENDU QUE cet employé ne remplit pas les exigences requises à la réalisation des fonctions reliées à son poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé ayant le numéro 10330 à compter du 9 novembre 2023;

D'AUTORISER la direction générale à payer à l'employé ayant le numéro 10330 les sommes qui lui sont dues en date du 23 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Période de questions

---

Aucune question.

### 6. Levée de la séance

---

2023-11-339

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier